

<b>Baccalauréat professionnel - Sous épreuve B5</b>			
<b>Sujet</b>	<b>Session 2013</b>	<b>Durée : 2 h</b>	<b>Coefficient : 2,5</b>
<b>Épreuve : HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ÉDUCATION CIVIQUE</b>			

**Le candidat traite obligatoirement les trois parties : histoire, éducation civique et géographie.**

**Pour la première et la troisième partie, le candidat a le choix entre deux sujets.**

	<b>Pages</b>
<b>Première partie</b> <b>Géographie (sujets d'étude)</b> <b>9 points</b>	1/4
<b>Deuxième partie</b> <b>Éducation civique (thème d'étude)</b> <b>4 points</b>	2/4
<b>Troisième partie</b> <b>Histoire (situations)</b> <b>7 points</b>	3/4 et 4/4

Ce sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4.  
Assurez-vous que ce sujet est complet.  
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

**PREMIERE PARTIE : GEOGRAPHIE  
(SUJETS D'ETUDE)**

**Le candidat a le choix entre les deux sujets suivants.**

**Sujet 1 : La France, une puissance mondiale.**

Présentez la place de la France dans le monde en insistant :

- 1) sur les éléments de sa puissance ;
- 2) sur les limites de celle-ci.

**OU**

**Sujet 2 : Les mobilités de la population française.**

En vous appuyant sur des exemples pris à différentes échelles :

- 1) présentez les mobilités de la population française ;
- 2) montrez les conséquences de ces mobilités.

**DEUXIEME PARTIE : EDUCATION CIVIQUE  
(THEME OBLIGATOIRE)**

**Sujet : Pourquoi l'égalité devant la loi est-elle une composante essentielle des droits de l'Homme ?**

**Document**

***Article 7. Tous [les hommes] sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.***

Source : *Déclaration universelle des droits de l'Homme, 1948*

## TROISIEME PARTIE : HISTOIRE (SITUATIONS)

**Le candidat a le choix entre les deux sujets suivants.**

### **Sujet 1 : La Toussaint 1954**

#### **Document**

*Peuple algérien,  
militants de la cause nationale,*

*[...] Conformément aux principes révolutionnaires, notre action est dirigée uniquement contre le colonialisme, seul ennemi et aveugle, qui s'est toujours refusé à accorder la moindre liberté par des moyens de lutte pacifique. [...]*

*Pour préciser, nous retraçons ci-après, les grandes lignes de notre programme politique :  
But : L'indépendance nationale par :*

- 1) La restauration de l'Etat algérien souverain, démocratique et social dans le cadre des principes islamiques.*
- 2) Le respect de toutes les libertés fondamentales sans distinction de races et de confessions. [...]*

*Moyens de lutte : conformément aux principes révolutionnaires et compte tenu des situations intérieure et extérieure, la continuation de la lutte par tous les moyens jusqu'à la réalisation de notre but. [...] Nous avançons une plate-forme honorable de discussion aux autorités françaises si ces dernières sont animées de bonne foi et reconnaissent une fois pour toutes aux peuples qu'elles subjuguent le droit de disposer d'eux-mêmes. [...]*

*En contrepartie :*

- 1) Les intérêts français, culturels et économiques, honnêtement acquis, seront respectés ainsi que les personnes et les familles.*
- 2) Tous les Français désirant rester en Algérie auront le choix entre leur nationalité et seront de ce fait considérés comme étrangers vis à vis des lois en vigueur ou opteront pour la nationalité algérienne et, dans ce cas, seront considérés comme tels en droits et en devoirs.*
- 3) Les liens entre la France et l'Algérie seront définis et feront l'objet d'un accord entre les deux puissances sur la base de l'égalité et du respect de chacun. [...]*

*1<sup>er</sup> novembre 1954, le Secrétariat national*

Source : extraits de l'*Appel au peuple algérien* lancé par le Front de Libération Nationale (FLN) le 1<sup>er</sup> novembre 1954.

### **QUESTIONS**

- 1) Quel nouveau type d'action est prôné par les auteurs de cet Appel ?
- 2) Quels sont les objectifs présentés par le FLN ? Comment envisage-t-il de les réaliser ?
- 3) Pourquoi la Toussaint 1954 est-elle une date majeure dans l'histoire de l'Algérie ?

## OU

### Sujet 2 : Gandhi et la non-violence

#### Document

- *Le Satyagrahi<sup>1</sup> ne se laissera pas aller à la colère*
- *Il supportera la colère de l'adversaire*
- *Il n'usera jamais de représailles mais il ne se soumettra, pour quelque raison que ce soit, à aucun ordre donné dans la colère*
- *Il se laissera arrêter et ne s'opposera pas à la saisie de ses biens*
- *Il ne laissera quiconque s'emparer d'un bien qui lui aura été confié et il le défendra au prix de sa vie mais sans jamais rendre violence pour violence*
- *Pas de représailles, pas de jurons ni de malédictions*
- *Il n'insultera pas ses adversaires, ne se servira d'aucun des cris et d'aucune formule contraires à l'esprit de l'ahimsa<sup>2</sup>*
- *Il ne saluera pas l'Union Jack<sup>3</sup> mais il ne l'insultera pas non plus, ni les personnages officiels anglais ou indiens*
- *Durant la campagne de désobéissance civile, si quelqu'un insulte ou s'attaque à un personnage officiel, il protégera ce personnage contre l'insulte ou l'attaque, même au risque de sa propre vie.*

<sup>1</sup> Satyagrahi : celui qui suit le principe de non-violence par la désobéissance civile que Gandhi a instauré.

<sup>2</sup> Ahimsa : non-violence.

<sup>3</sup> Union Jack : drapeau du Royaume-Uni.

Source : GANDHI, journal *Young India*, 27 février 1930

### QUESTIONS

- 1) Quelle est la situation de l'Inde au moment de la parution de cet article ?
- 2) En commentant le passage souligné, montrez que le principe sur lequel s'appuie Gandhi s'inscrit dans le cadre d'une lutte.
- 3) Rappelez comment ce principe a été mis en application.